

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

**N° CP-2022-11-11-2**

**Séance du jeudi 8 décembre 2022**

### **TRAVAUX DE REMISE À NIVEAU DE LA VOIE ACCÈS SUD DU PORT AUTONOME DE STRASBOURG : CONVENTION MULTIPARTITE RELATIVE AU FINANCEMENT DES ÉTUDES AVANT-PROJET/PROJET ET DES TRAVAUX.**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RUCH Valérie, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ADRIAN Daniel donne procuration à Nicole BEHA  
COUCHOT Alain donne procuration à Karine PAGLIARULO  
DEBES Vincent donne procuration à André ERBS  
DELATTRE Cécile donne procuration à Isabelle DOLLINGER  
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves  
DILIGENT Danielle donne procuration à Michèle ESCHLIMANN  
DREYFUS Elisabeth donne procuration à Yves SUBLON  
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à Sébastien ZAEGEL  
GREIGERT Catherine donne procuration à Paul HEINTZ  
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à Maxime BELTZUNG  
HOERLE Jean-Louis donne procuration Jean-Claude BUFFA  
JENN Fatima donne procuration à Sabine DREXLER  
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à Christiane WOLFHUGEL  
KRIEGER Laurent donne procuration à Marie-Paule LEHMANN  
LORENTZ Michel donne procuration à Christelle ISSELE  
MARTIN Monique donne procuration à Emilie HELDERLE

MATT Nicolas donne procuration à Frédéric BIERRY  
MULLER Lucien donne procuration à Joseph KAMMERER  
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à Monique HOULNE  
OEHLER Serge donne procuration à Françoise BEY  
PFEIFFER Pascale donne procuration à Jean-Philippe MAURER  
RAPP Catherine donne procuration à Chantal JEANPERT  
REYMANN Anne donne procuration à Anne TENENBAUM  
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à Annick LUTENBACHER  
SENE Marc donne procuration à Valérie RUCH  
STRAUMANN Eric donne procuration à Brigitte KLINKERT  
VETTER Jean-Philippe donne procuration à Philippe MEYER  
VOGT Pierre donne procuration à Marie-France VALLAT

**EXCUSES :**

CLAUSS Robin, FUCHS Bruno, SITZENSTUHL Charles

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU les dispositions du IV de l'article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les collectivités territoriales à financer toute opération dont la maîtrise d'ouvrage relève de la société SNCF Réseau,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-4-8-4 du 20 octobre 2022 relative à la Décision Modificative n°2 du budget primitif 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 28 novembre 2022,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention d'investissement de 565 997 € à SNCF Réseau pour le projet de remise à niveau de la voie ferrée fret 141 000 du Réseau Ferroviaire National Accès Sud du Port Autonome de Strasbourg ;
- Approuve la convention de financement y afférente, jointe en annexe à la présente délibération ;

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer la convention précitée, après y avoir apporté le cas échéant les modifications mineures qui s'avéreraient utiles sans qu'elles ne changent le sens de ses dispositions.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P075	O007	P075E06	T01	3277-204-2324-854	565 997 €

Les modalités prévisionnelles de versement sont détaillées dans l'annexe 3 de la convention de financement précitée.

M. Jean-Philippe MAURER, en tant que membre du CA au sein du Port autonome de Strasbourg, ne participe ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité